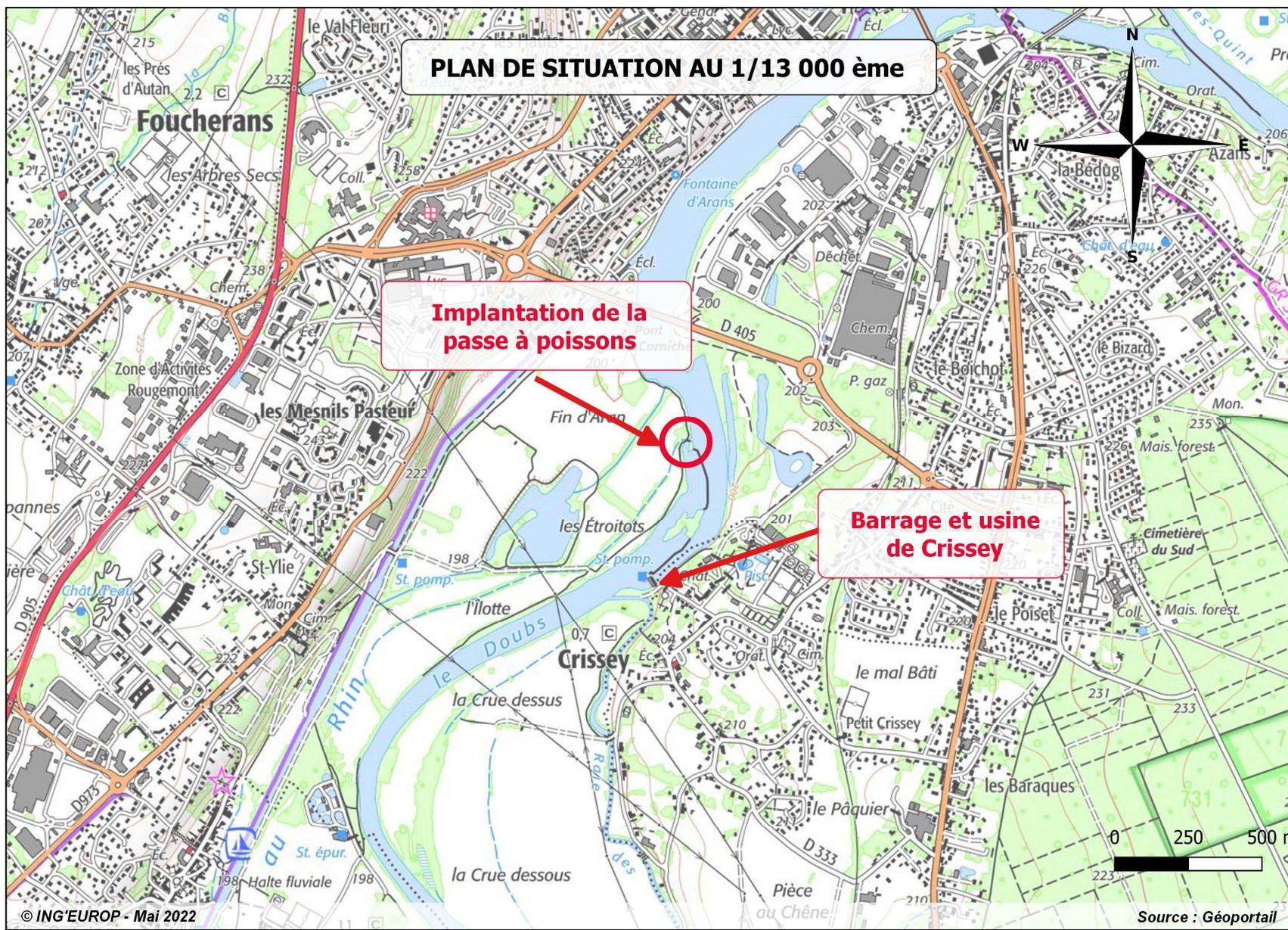


ANNEXE 2

Plan de situation au 1/16 000 ème

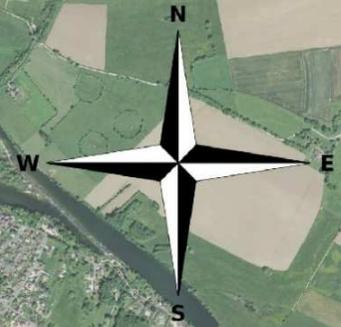


PLAN DE SITUATION AU 1/13 000 ème

**Implantation de la
passe à poissons**

**Barrage et usine
de Crissey**

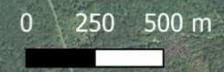
PLAN DE SITUATION AU 1/16 000 ème



**Implantation de la
passe à poissons**



**Barrage et usine
de Crissey**



ANNEXE 3

2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement

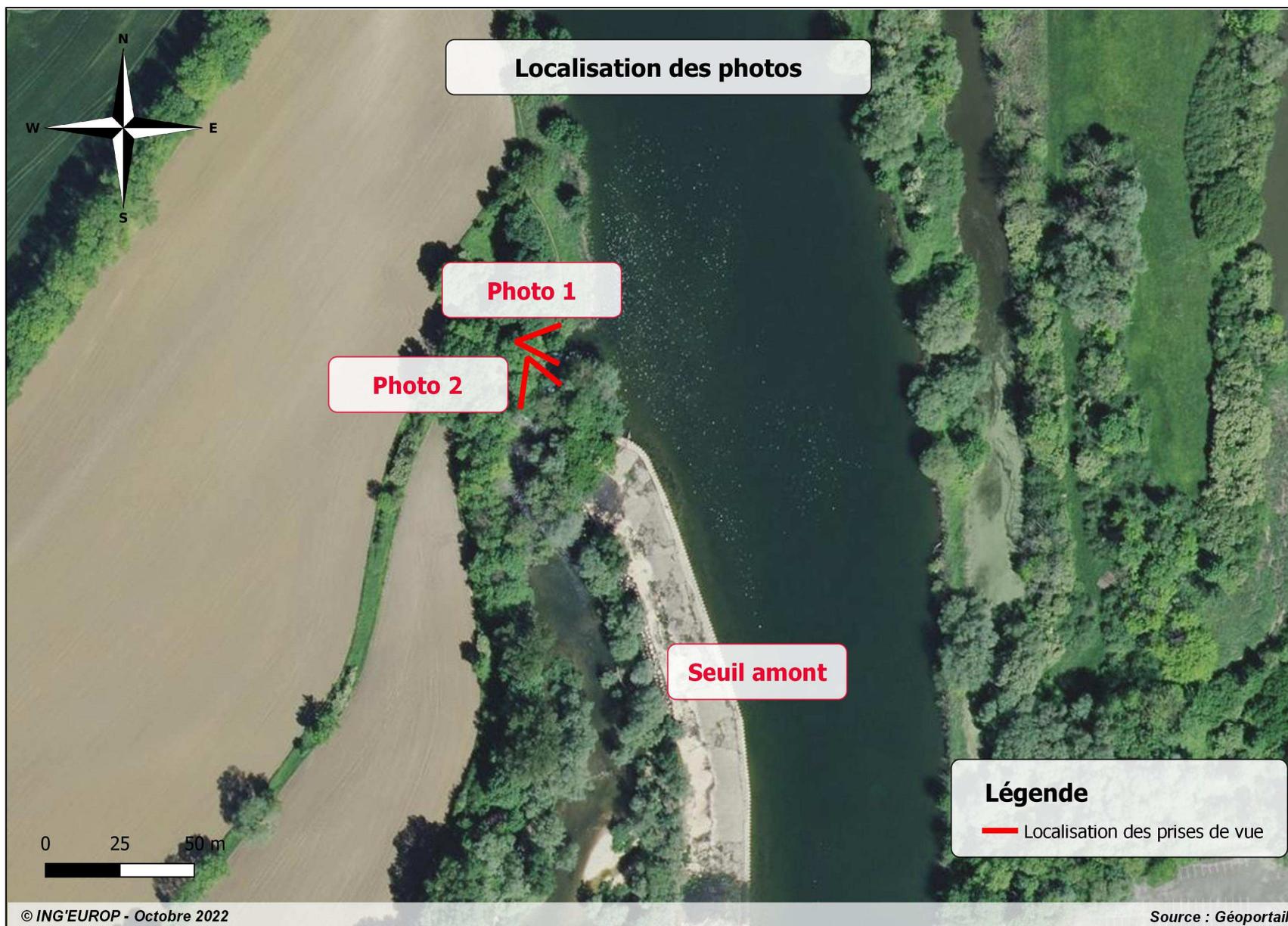
NB : Les deux photos ont été prise en avril 2021 depuis la rive gauche du déversoir



PHOTO 1 : Déversoir (entrée de la passe)

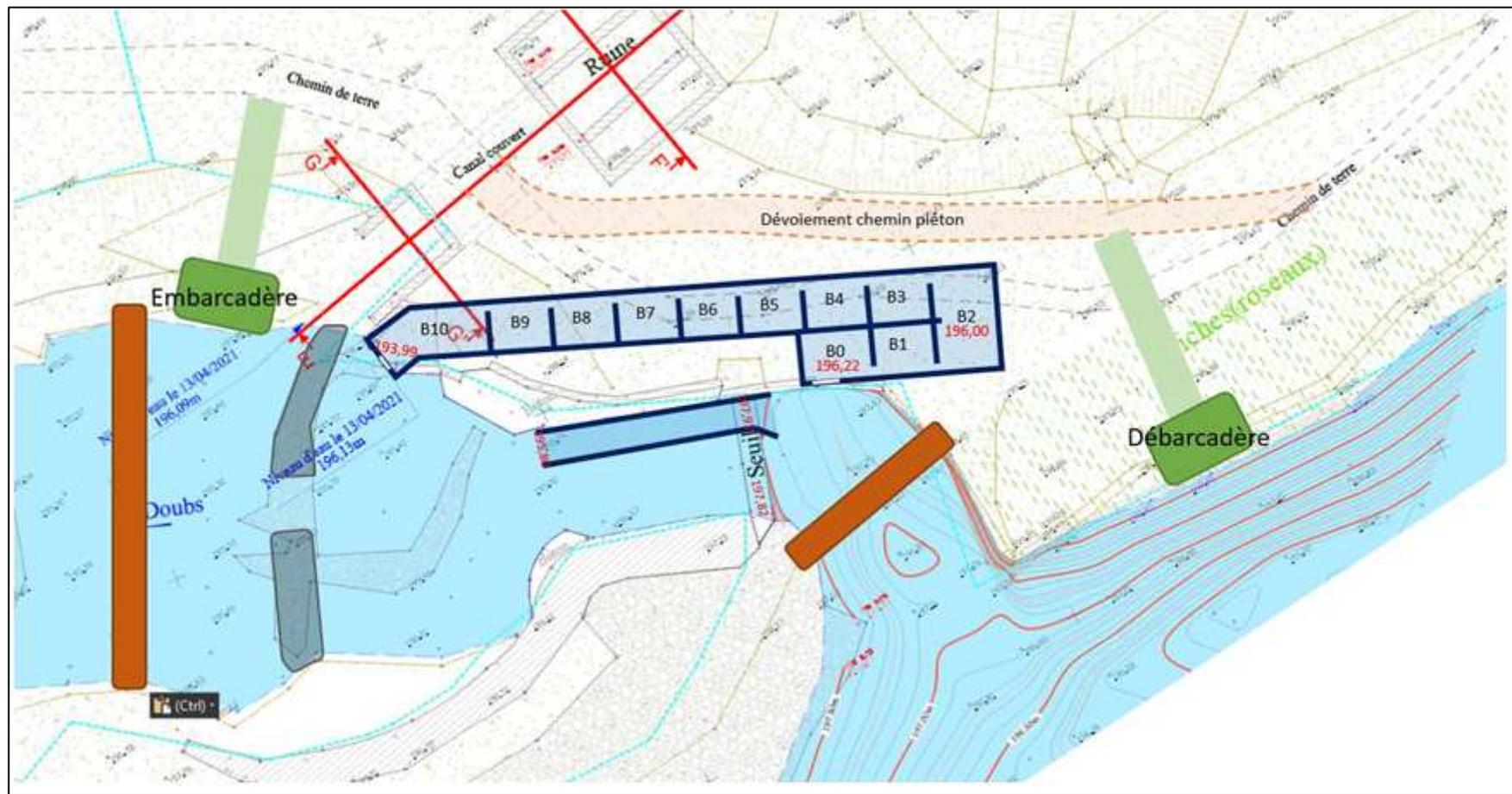


PHOTO 2 : Aval du déversoir (implantation de la passe)



ANNEXE 4

Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé



Plan d'implantation de la future passe à poissons



Accès possibles à la zone de travaux (en bleu : partie carrossable, en vert : piste à aménager)



Accès à la zone de travaux : piste à aménager

ANNEXE 6

Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets

NB : Les périmètres des deux sites Natura 2000 concernant le projet se superposent parfaitement (ZSC et ZPS « Basse Vallée du Doubs »).

